MAIRIE DE BRAY

Lutte collective contre le Frelon asiatique

Le frelon asiatique : une espèce invasive

Sans prédateur, le frelon asiatique se développe fortement sur le territoire impacte l'apiculture et la biodiversité. Il est en effet un gros consommateur d'insectes, et notamment d'abeilles domestiques. Le plan de lutte collective dans l'Eure, vise à diminuer la pression du frelon asiatique sur les ruchers et la biodiversité par la destruction des nids.

Identification du frelon asiatique

Il est facile de différencier le frelon asiatique du frelon européen et des guêpes car son corps est relativement plus foncé et contrairement au frelon européen, l'extrémité de ses pattes est jaune.

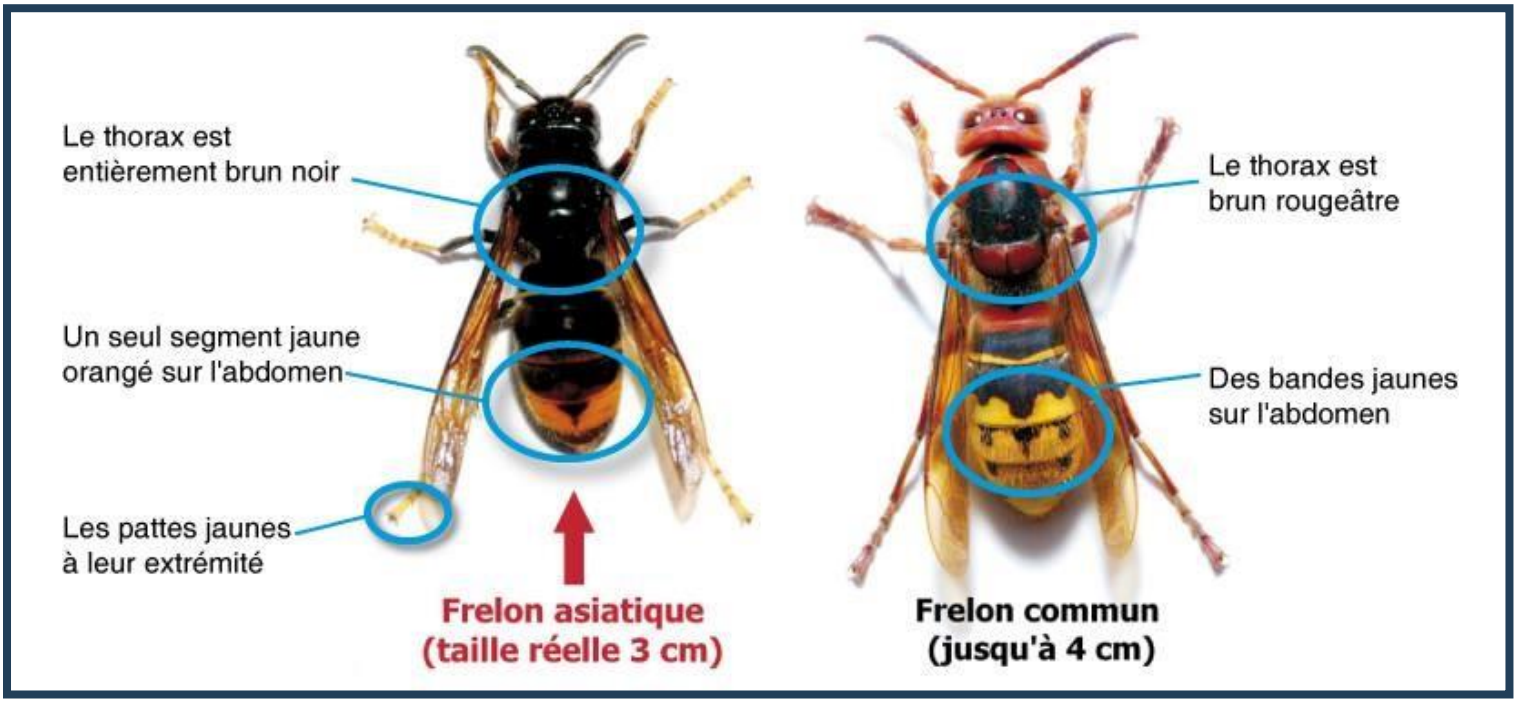

Reconnaissance des nids et cycle de développement

Entre février et avril, la reine fonde sa colonie, en fabriquant un nid primaire dans un endroit abrité (ruchette, cabane, trou de mur, bord de toiture, roncier...) puis la colonie peut se délocaliser vers un nid secondaire construit à un emplacement plus dégagé et plus élevé lorsque le site primaire devient trop étroit.

Nids primaires :
Les nids primaires ne sont que de la taille d'une orange !!!

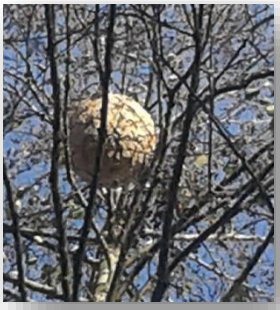

Nids secondaires :

40 cm à 1 m situé principalement en hauteur. Le nombre maximum de frelons adultes dans le nid est atteint en octobre - novembre pour ensuite diminuer avec le départ des futures reines fécondées pour leur lieux d'hivernage (souche, dans le sol, tas de bois et anfractuosités diverses). Un nid vide n'est jamais recolonisé mais peut persister pendant plusieurs mois après la disparition de la colonie. Les nids sont particulièrement visibles à l'automne une fois les feuilles tombées.

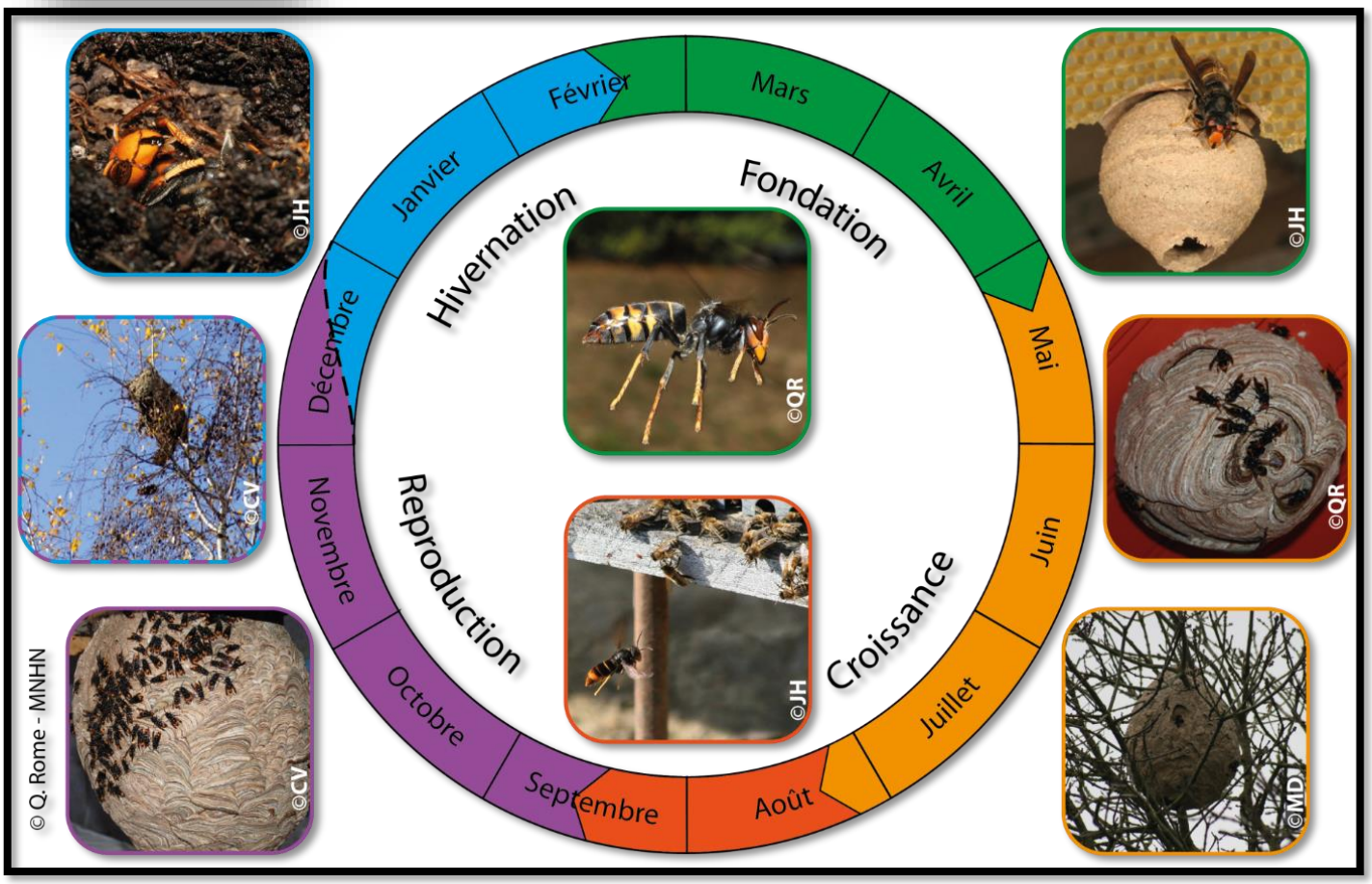

- **Automne** : Développement de femelles et mâles sexués / Reproduction.
- **Fin d'automne** : Mort de la vieille reine, des ouvrières et des mâles. Seules les reproductrices de nouvelle génération survivent
- **Hiver** : hivernage des femelles reproductrices (vieux tronc, litière, …)
- **Fin d'hiver** : Sortie d'hivernage des nouvelles fondatrices, Fondation d'un nid primaire de petite taille (endroits abrités : cabanons, ruchettes vides, …)
- **Début de printemps** : ponte
- **Printemps (mi-mai)** : émergence d'ouvrières
- **Été** : Construction d'un nid secondaire par les ouvrières, Début de la prédation, Déménagement de la reine dans le nid secondaire et ponte.

Que faire en présence d'un nid de frelons asiatiques ?

En cas de détection d'un nid N'intervenez pas seul et contacter le numéro départemental :

02 77 64 54 27 puis avertir votre Mairie svp.

Ce numéro est celui de la plateforme de lutte collective de l'Eure. Un conseiller vous orientera vers une entreprise référencée pour permettre une destruction efficace du nid en utilisant des produits et méthodes de destructions agréés. Le passage par cette plateforme conditionnera la participation du département à hauteur de 30%, plafonnée à 100 €, du coût de la destruction du nid actif de frelons asiatiques. Attention ! Une destruction sauvage du nid (tir au fusil, utilisation d'une lance à eau…) engendre un risque très élevé d'attaque collective de la colonie !!!